

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la séance du 22 JANVIER 2009

L'an 2009, le mercredi 22 janvier à 20 h 45, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Albret était assemblé en session ordinaire à la Maison Aunac à Nérac, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard FAUCON-LAMBERT.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués des communes adhérentes :

Commune de BARBASTE : MME JAYLES, MM. DUBRUN, FRICARD, MOLARO, SAUQUES

Commune de BRUCH : MME MARIA

Commune de BUZET/BAÏSE : MME LAFFON, MM. GOURGUES, MARIN (pouvoir de M. MOLINIE)

Commune de CAUBEYRES : M. BANEL

Commune de FEUGAROLLES : M. GARRABOS (pouvoir de M. MASSIAS)

Commune de LASSERRE : M. PERES

Commune de LAVARDAC : MME SESTACQ, MM. DESMET (pouvoir de M. MICHELIN), GAUTERON (pouvoir de M. TOURON), MAUDIRE

Commune de MONTESQUIEU : MM. BIASUZZI, POLO

Commune de MONTGAILLARD : M. DAURENSAN

Commune de NERAC : MMES BES (pouvoir de M. BACH), CASEROTTO (pouvoir de M. IDIART), MM. BAURY (pouvoir de MM. PALAZE), DUFAU (pouvoir de MME GARREAU), FAUCON-LAMBERT, GALLIO, GELLY (pouvoir de MME PAILLARES), LACOMBE (pouvoir de F. SANCHEZ), UMINSKI

Commune de POMPIEY : M. BOUTIN

Commune de SAINT LAURENT : MM. CAPELLE, CLUA

Commune de THOUARS : M. VICINI

Commune de VIANNE : MMES DUCLOS, PERRIER, MM. BARRET, BROUSSE (suppléant de MME RAMADOUR), MERCADIE, SENGENES

Commune de XAINTRAILLES : M. TONEL (suppléant de M. LESPES)

ETAIENT EXCUSES :

Commune de BRUCH : M. LORENZELLI

Commune de BUZET/BAÏSE : M. MOLINIE (pouvoir à M. MARIN)

Commune de FEUGAROLLES : M. MASSIAS (pouvoir à M. GARRABOS)

Commune de LAVARDAC : MM. MICHELIN (pouvoir à M. DESMET), TOURON (pouvoir à M. GAUTERON)

Commune de NERAC : MMES GARREAU (pouvoir à M. DUFAU), PAILLARES (pouvoir à M. GELLY), PALAZE (pouvoir à M. BAURY), MM. BACH (pouvoir à MME BES), IDIART (pouvoir à MME CASEROTTO), SANCHEZ (pouvoir à M. LACOMBE)

Commune de SAINT PIERRE DE BUZET : M. DE TRETAINNE

Commune de VIANNE : MME RAMADOUR (suppléée par M. BROUSSE)

Commune de XAINTRAILLES : M. LESPES (suppléé par M. TONEL)

ETAIENT ABSENTS :

Commune de BARBASTE : MME BARATEIRO

Commune de BUZET/BAÏSE : MME POLLONI, M. FRESQUET

Commune de FEUGAROLLES : M. PARISOTTO

Assistaient également à la réunion, C. MOINET, Directrice, E.DUFAU Directrice-adjointe,

Madame JAYLES est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2008:

Le compte rendu du conseil communautaire du 26 Novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES STATUTS DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME VAL D'ALBRET » :

Le Président ouvre la séance en précisant qu'il y a qu'un seul point à l'ordre du jour : il concerne la création de l'EPIC ;

Jean-Jacques BANEL, Président de la commission tourisme, rappelle la démarche en cours : une délibération a été prise lors de la séance du 26 Juin 2008, elle stipule que « dans le cadre de sa compétence politique de promotion touristique, le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre et 1 abstention sur 54 votants) valide le principe de création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) à compter de janvier 2009. »

Des projets de statuts ont été élaborés, avec l'appui de la commission tourisme dans le courant du mois d'Octobre 2008. Par la suite la Communauté de Communes du Mézinais par l'intermédiaire de son président, nous a fait part de son souhait de travailler sur ces questions avec la Communauté de Communes du Val d'Albret.

Un EPIC réunissant plusieurs structures intercommunales devant être adossé à un syndicat mixte, des démarches ont été entreprises pour la révision des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Albret. Cette révision portait essentiellement sur la représentation de notre communauté. Notre proposition de représentation étant sur le même principe que celle acceptée par l'ensemble des partis pour la fusion des 2 syndicats d'ordures ménagères. La modification des statuts n'ayant pas été obtenue, nous vous proposons la création d'un EPIC propre à la CCVA conformément à la délibération du 26 juin 2008 cité au dessus.

Il importe de poursuivre notre démarche afin de pouvoir être opérationnel le plus rapidement possible pour proposer au personnel actuel de l'office de pôle la reprise de leurs contrats de travail par l'EPIC.

Monsieur BANEL demande aux membres de l'assemblée si le projet de statut qui leur a été adressé, appelle des questions ;

Mr BOUTIN s'interroge sur le fait que les statuts prévoient 2 vice-présidents ; Mr BANEL lui répond que cela est lié à l'existence de 2 collèges : un collège d'élus communautaires, titulaires, et un collège représentant les socioprofessionnels.

Par ailleurs, il est souligné que l'office de tourisme peut concevoir et réaliser des « évènements ».

La parole est donnée à Jérémie HACHE, directeur de l'office de pôle ; il énonce les caractéristiques juridiques d'un EPIC :

- administration et comptabilité publique
- maîtrise de la structure par la collectivité
- vocation commerciale, prestations de services et implication en matière de TVA.

Le Président rappelle la règle de la séparation de l'ordonnateur et du comptable qui s'impose en matière de finances publiques et que le maintien du statut associatif génère des risques en matière de gestion de fait.

Par ailleurs, le nouveau dispositif juridique permet de maîtriser les montants financiers alloués.

Jean-Jacques BANEL cite les autres collectivités du département ayant déjà mis en place un EPIC en matière touristique : Communauté de Communes de Laplume en Bruilhois, Communauté de Communes du Val de Garonne, Communauté de Communes du Confluent.

Deux modifications de forme sont à effectuer dans le projet de statut :

- doublon de la numérotation de l'article 23
- dernier article : modifier le mot " ville " par le mot " communauté de communes".

Monsieur Barret souhaite des précisions sur le montant annoncé de la participation de la CCVA "supérieur à 100 000 € en 2008" ; par ailleurs, il s'interroge sur la déclaration de Madame Alliot Marie par rapport à la disparition des Pays, citée par le Président lors de son allocution à l'occasion des vœux.

Monsieur Barret fait également référence à la dernière réunion de bureau de l'office de pôle et de celle ayant eu lieu au syndicat mixte, sur la politique touristique du Conseil Régional et du Conseil Général ; ces interlocuteurs souhaitent pouvoir travailler à l'échelle d'un Pays et toujours selon Monsieur Barret la Communauté de Communes des Côteaux a fait part de son souhait de poursuivre son action en matière touristique.

Sur la première partie de son intervention, le Président lui indique que le montant annoncé était près de 100 000 € et lui cite les chiffres :

- 85 535 € : subvention
- 3 900 € : participation à la mise en place de l'audio guidage
- 5550,97 € : salaire de l'agent contractuel recruté pour assurer les accueils-visites du Moulin des Tours pendant la période estivale.
- Soit : 94.985,97 €

Sur la question du devenir du Pays (cf. article ci-joint Madame Alliot Marie) et l'annonce du député de la circonscription d'Agen Nérac lors de la cérémonie des vœux à Montesquieu, comme peut en témoigner monsieur le maire ici présent.

Le Président rappelle :

- qu'il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur une autre
- que des rencontres ont eu lieu avec les différents acteurs
- que le futur EPIC Val d'Albret est dimensionné sur un territoire de 18000 habitants et trois cantons alors que d'autres EPIC moins importants, en nombre d'habitants, travaillent en lien avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Enfin, il explique à nouveau la démarche entreprise depuis le début de la mandature afin que la CCVA soit représentée à sa juste place:

Des rencontres avec l'ensemble des Présidents de Communautés de Communes constituant le Pays ont eu lieu à sa demande, les conditions d'un travail commun résidaient dans le fait de définir une politique globale sur 3 champs majeurs d'activité : le tourisme, l'économie, les ordures ménagères. Pour cela, il était nécessaire que chacune des communautés soient représentées au prorata de leur population et en respectant le poids des participations financières. (Pour mémoire, 40% des prélèvements obligatoires de la CCVA sont versés dans des syndicats ou

structures dans lesquels la CCVA est le financeur principal alors qu'elle est minoritaire sur le plan de la représentation dans les instances décisionnelles).

Cette stratégie globale n'ayant pas trouvé d'écho, les dossiers ont été traités séparément.

Aujourd'hui, des avancées ont eu lieu en matière d'ordures ménagères, si demain les autres communautés souhaitent travailler avec l'EPIC du Val d'Albret, des conventionnements de partenariat seront étudiés.

Après ces précisions, les projets de statuts sont soumis au vote, le conseil communautaire, après **vote à l'unanimité**, (1 abstention) **approuve** les projets de statuts.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC :

La liste proposée est la suivante :

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC	
Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur FAUCON-LAMBERT	Monsieur LESPES
Monsieur BANEL	Monsieur BOUTIN
Monsieur LACOMBE Madame BES	Monsieur CLUA Monsieur PERES
Monsieur GAUTERON Madame JAYLES	Monsieur DAURENSAN Madame BARATEIRO
Monsieur MARIN Madame PERRIER	Monsieur DE TRETAIGNE Monsieur VICINI
Monsieur MASSIAS Monsieur POLO	Monsieur GARRABOS Madame MARIA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** la liste proposée (3 bulletins blancs ; 46 pour ; 49 votants).

INFORMATIONS :

Le mois de Février sera consacré à la réunion des différentes commissions, afin de convoquer l'assemblée communautaire pour le Débat d'Orientation Budgétaire **le 4 MARS 2009**.

Suite à la manifestation du 22 Janvier 2009, une réunion de la commission «défense des services publics » aura lieu le **Mercredi 28 Janvier à la CCVA à 19h**.

La séance est levée à 21h50.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Lavardac, le 27 janvier 2009

Le Président,

Bernard FAUCON-LAMBERT